15294
Case
FRC
19272

REPENTIR

DE MADAME DE GOUGES.

Qu'il faut peu de choſes pour aliéner l'eſtime publique ! deux misérables pages où s'est égarée mon imagination m'ont ravi cette estime que m'avoit mérité mon patriotisme. Et l'on me force à me justifier ! J'ai perdu ma gageure.

J'ai bien voulu paroître aristocrate, sans même déguiser mes principes. Mais certes, je ne croyois pas les François si aveugles. Moi ? je suis aristocrate ? Eh bien, oui, je le suis ; et pour cause ; je l'avoue, je le confesse, je l'accuse, et je m'en vante. A propos, j'oublie ma justification.

Occupée depuis quelques jours à donner la dernière main à un ouvrage majeur, j'apprends dans ma solitude, que l'Assemblée Nationale a terminé la Constitution, & qu'elle vient de la présenter au Roi. Désespérée de voir ce chef-d'oeuvre achevé avant d'avoir pu communiquer mes idées, une noire vapeur s'empare tout à coup de mes sens et de ma raison : je sors de chez moi avec l'intention de faire un mauvais coup ; j'allois me

THE NEWBERRY
LIBRARY

précipiter dans la rivière, et je tombe dans l'écueil aristocratique. Que pouvais-je faire de pis ? j'arrive chez mon imprimeur, sans manuscrit ; je dicte au compositeur, avec la rage de l'abbé M. . . . et de M. C. . . . *l'Avis pressant au roi ;* je ne le quitte pas qu'il n'ait fait gémir la presse.

Fière de cette production, qui caractérise l'inconstance nationale ; moi, timide, je vais la porter par-tout. A peine répandue, j'entends sifler les serpens de l'improbation : je demande, quel est mon crime ? on me répond que je suis *Aristocrate.* Je m'examine, & je m'apperçois qu'effectivement il en est quelque chose ; je m'adresse à des personnes accusées de sens commun, qui m'assurent que je suis perdue dans l'opinion publique. Je gage le contraire, & je demande de nouveau si cela est possible.

L'Assemblée Nationale, ou quelques-uns de ses honorables Membres, opinent, m'a-t-on dit que je suis folle ; qu'ils me prouvent qu'ils sont plus raisonnables que moi ; j'ai perdu mon procès, mais j'en appelle à la saine majorité de nos législateurs. Me voilà à la barre : quelles sont vos preuves d'aristocratie, me demande M. le préfident ? mon esclavage des noirs, publié en 1784, qui peignoit à la fois les fers des François, et ceux des noirs de l'Amérique. Ma caisse patriotique en 1788. Mes vues de bienfaisance en

faveur des malheureux, pendant le grand hiver, l'établissement des atteliers publics, la responsabilité des ministres, &c. &c., jusqu'à la qualification du roi des François, si ingénuement trouvée dans mes écrits, les principes d'égalité, de justice et d'humanité, dont la constitution m'est redevable. Voilà ma véritable aristocratie. Quelle est la récompense que l'assemblée nationale réserve à ces faits connus, long-temps avant qu'elle existât. La pension honorable.... La compagne de J. Jacques qui n'a eu d'autre mérite que de vivre de près avec ce grand homme ; l'a obtenu sans peine, et moi, m'assure-t-on, j'aurai besoin de la solliciter ; je ne l'obtiendrai jamais à ce prix. Je l'ai méritée ; cela me suffit. J'ai plus que personne à me plaindre des injustices du nouveau régime, mais pour cela, je n'abandonnerai pas la bonne cause.

J'ai proposé deux partis au roi, propres l'un et l'autre à lui faire prendre un caractère, dont vous l'avez accusé de manquer. Seriez-vous maintenant fâché qu'il en eût un ? Gardez-le tel qu'il est ; si cela peut vous conduire à la félicité que je vous souhaite, *Ainsi soit-il.*

Veuillent les François recevoir cette plaisanterie comme une justification la plus sérieuse de ma part. Puissent à mon exemple tous les aristocrates retourner sur leurs pas & embrasser

248

comme moi les vrais intérêts de la patrie ; car, si j'ai eu le courage de manifester mes craintes sur notre tranquillité, c'est que je considère la constitution comme un superbe ballon prêt à s'égarer dans les airs ; ouvrage de l'homme qu'il croît aussi parfait que celui de la divinité ; qu'il en trouve la direction & je reconnois douze cents dieux.

Cet ouvrage est-il sorti de mains pures ? le temps nous en instruira ; va-t-on en confier l'exécution à des êtres vertueux, je le désire ; mais j'en doute. L'espèce de corruption dominante dont nous éprouvons déja l'influence est un obstacle évident à la marche de cet auguste contrat social, car je crains que par les suites la pratique ne soit encore plus en contradiction avec la théorie.

Se bercer d'espérance, et de bonheur prochain, est, dit-on, la flateuse illusion d'un bon patriote. Cette illusion ne peut, ni me séduire ni m'égarer. Je déclare que m'étant imposé le devoir de me rendre utile, je poursuivrai le vice dans tous ses replis, et l'on reconnoîtra, j'espère à la fin, que je me suis raproché plus que personne du vrai devoir de l'homme et des véritables principes constitutionnels. Mais... adieu la pension.

DE GOUGES.

Ce lundi 5 septembre 1791.